

## COMMUNE DE VASSIEUX EN VERCORS

### EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL n° 5

#### Séance du 14 mai 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 14 mai, Le Conseil Municipal de la commune de Vassieux en Vercors dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie

Sous la Présidence de Monsieur Thomas OTTENHEIMER Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal : 05/05/2025

Nombre de Conseillers en exercice : Présents : 8 Votants :

Anthony AUDRAPT - Dominique GUILLET - Nelly GUILLET - MAGNIN Rachel - Thomas OTTENHEIMER- Denis PELLISSIER- Nelly GUILLET- Christophe TORREGROSSA - Anthony AUDRAPT - Denis PELLISSIER- Nicolas MORFIN

Excusé :

Secrétaire de séance : Nelly GUILLET

#### Délibération n° 2025-05-001

##### Décision modificative sur Taux de contributions directes 2025

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2121-29,

Vu l'article 16 de la loi n° 2019-1479 de finances pour 2020 lequel prévoit la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 1636 B *sexies*,

Vu [la note d'information](#) de la DGCL du 21 février 2023 relative aux informations fiscales utiles à la préparation des budgets 2023,

Monsieur le Maire rappelle que par délibération 2025-04-012 le conseil municipal avait fixé les taux des impôts à :

- Taxe foncière (bâti) : un taux de 26.5%
- Taxe foncière (non bâti) : un taux de 48.51 %
- Taxe Habitation : un taux 13.06%

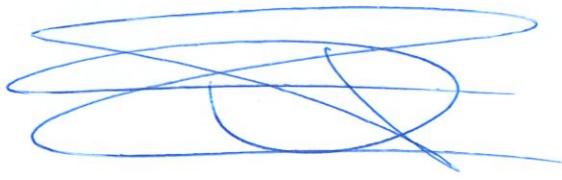
Mais informe que la règle de corrélation entre taxes foncières et taxe d'habitation n'a pas été respectée entraînant l'invalidation de la décision. Aussi, Monsieur le Maire propose les nouveaux taux suivants :

- Taxe foncière (bâti) : un taux de 26.5%
- Taxe foncière (non bâti) : un taux de 48.51 %
- Taxe Habitation : un taux 12.83%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide d'accepter cette proposition
- Donne tous pouvoirs au Maire pour signer les documents relatifs à cette opération.

Fait et délibéré en séance, le 14 mai 2025

Résultat du vote		Pour extrait certifié conforme,
Pour	8	A VASSIEUX-EN-VERCORS
Contre		
Abstention		

La présente délibération est exécutoire de plein droit conformément à la loi du 2 mars 1982 relative à la liberté des communes. A cet effet, Monsieur le Maire soussigné, certifie en avoir assuré la publicité et la transmission ce jour, pour visa, à Monsieur le Préfet.